

Formulaire d'adhésion

Par la présente, je	de
Nom du producteur en caractères d'imprimerie	
Nom de la ferme :	
Adresse:	
Ville:	
Province :	
Code Postal :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Adresse électronique :	
Numéro de producteur de la FPAMQ :	
Race:	

accepte de participer au Programme Québecois d'Assainissement des Troupeaux Ovins pour le Maedi-visna, selon les modalités suivantes :

- Tous les moutons et les chèvres du troupeau résidant sur ma ferme seront identifiés de façon unique tout au long du projet.
- Des échantillons de sang seront prélevés à intervalles réguliers chez les moutons et les caprins du troupeau résidant sur ma ferme par un médecin vétérinaire ou un technicien sous sa supervision. Les prélèvements seront effectués selon le protocole d'entente établi entre moi, le CEPOQ et le médecin vétérinaire, afin d'atteindre, pour ce troupeau, le statut sanitaire désiré (Argent ou Or).
- Les animaux qui seront déclarés positifs au test de dépistage du maedi-visna, de même que les agneaux de moins de 6 mois nés ou élevés par les brebis positives, seront réformés ou séparés du troupeau négatif dans les 30 jours suivant la réception du résultat du test.
 S'ils sont séparés du troupeau négatif, ils ne serviront qu'à la production d'agneaux de marché et seront éventuellement réformés.
- Les mesures de biosécurité requises par le projet, selon le statut sanitaire obtenu ou désiré, seront implantées sur ma ferme dans un délai raisonnable, au plus tard 4 mois avant l'obtention d'un statut. Je m'engage à respecter les mesures de biosécurité implantées à ma ferme pour maintenir le statut de mon troupeau.
- J'assumerai les frais vétérinaires encourus pour la collecte des échantillons et l'évaluation de la biosécurité découlant du projet selon le partage habituel dans le cadre de l'entente ASAQ.
- Des informations pertinentes à l'analyse du projet seront notées dans un registre, telles que : numéro d'identification de l'animal, race, sexe, date de naissance, introduction et sortie (réforme, mortalité, vente) des animaux du troupeau.
- Un frais d'inscription annuel de 37,00 \$.
- Des frais de laboratoire de 3,50 \$ par échantillon seront payés par le producteur au CEPOQ (facturation minimale de \$5.00). Les résultats des tests de laboratoire seront divulgués, par le CEPOQ, au producteur et à son médecin vétérinaire.



www.cepoq.com Page 1

 Toute information reliée à ma participation au projet demeurera confide seront cependant analysés et publiés dans des revues agricoles, telles qu CEPOQ. Avec mon accord, mes coordonnées et le statut de mon troupe revues agricoles. Aucune autre information ne sera rendue publique. 	e Ovin Québec et le site Internet du
 Advenant qu'il soit mis fin prématurément au projet ou advenant que je auquel cas j'en aviserai le CEPOQ par écrit dans un délai de 30 jours, le recours l'un contre l'autre à l'exception du paiement par moi des frais de l'exception d	e CEPOQ et moi-même n'aurons aucun
Statut Visé : Argent Or	
Nombre approximatif de moutons de plus de 6 mois dans mon troupe	eau :
Je désire que la participation et le statut de mon troupeau soient publi site Internet du CEPOQ. (cocher)	és dans des revues agricoles et sur le
Propriétaire du troupeau :	Date :
Témoin :	Date :
Veuillez retourner le formulaire dûment rempli, à l'adresse suivante	:
Dr Gaston Rioux, mv Secteur Santé Ovine Centre d'expertise en production ovine du Québec 1642, de la Ferme, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0	
ou par télécopieur au (418) 856-6247 ou par courriel : gaston.rioux@	cepoq.com
IMPORTANT : Prière d'indiquer en caractères d'imprimerie :	
Nom de mon médecin vétérinaire :	
Nom de la clinique vétérinaire :	
Adresse :	
Ville :	
Code Postal :	
Téléphone : Télécopieur :	
Adresse électronique :	
Merci de votre collaboration,	



Dr Gaston Rioux, mv

Coordonnateur du secteur santé gaston.rioux@cepoq.com

www.cepoq.com Page 2

(CEPOQ 11-12)